



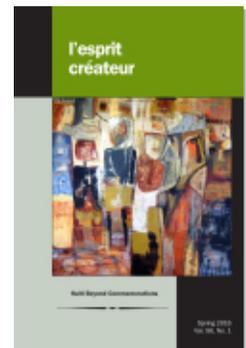
PROJECT MUSE®

Race et citoyenneté dans la carrière et les écrits de Charles Henri d'Estaing (1729-1794)

Pierre Force

L'Esprit Créateur, Volume 56, Number 1, Spring 2016, pp. 68-81 (Article)

Published by Johns Hopkins University Press



➔ For additional information about this article

<http://muse.jhu.edu/journals/esp/summary/v056/56.1.force.html>

Race et citoyenneté dans la carrière et les écrits de Charles Henri d'Estaing (1729–1794)

Pierre Force

EN 1791 PARAÎSSAIT À PARIS chez Didot jeune une pièce intitulée *Les Thermopyles, tragédie de circonstance* (Fig. 1). La publication était anonyme, mais la postface mentionnait que l'auteur de la pièce avait été gouverneur de Saint-Domingue en 1764. L'auteur n'était donc autre que Charles Henri, comte d'Estaing, qui gouverna la colonie française de Saint-Domingue de 1764 à 1766 et revint dans l'île quinze ans plus tard pour recruter des troupes afin de combattre du côté des insurgés dans la guerre d'indépendance américaine. Ce corps expéditionnaire comportait quelques centaines de soldats et sous-officiers recrutés parmi les gens de couleur libres de Saint-Domingue. Ces *chasseurs volontaires* subirent de lourdes pertes lors du siège infructueux de Savannah en octobre 1779. À l'époque de la publication de la pièce, d'Estaing avait quitté son poste de commandant général de la garde nationale de Versailles (poste équivalent à celui que Lafayette occupait à Paris). Officier général d'une très grande popularité, d'Estaing avait accepté le commandement de cette nouvelle milice populaire à l'invitation de la municipalité de Versailles en 1789 (d'Estaing avait une réputation de héros de la résistance française à l'expansionnisme britannique) (Fig. 2). En 1791 il reçut par décision de l'Assemblée nationale le titre honorifique d'amiral de France. Sa popularité ne le sauva pas des accusations de complot royaliste : il mourut sur l'échafaud en 1794¹.

La pièce, qui reprenait l'histoire bien connue de la résistance héroïque de 300 Spartiates au défilé des Thermopyles face aux Perses en 480 av. J.-C., était précédée d'un avertissement dans lequel l'auteur faisait profession de modestie. Il présentait son œuvre comme un « pamphlet plus civique que littéraire » (*Thermopyles* 10) qui était destiné à la lecture et ne serait probablement jamais mis en scène. Selon l'auteur, le sujet de la pièce était le combat pour la liberté, sujet d'actualité qu'un épisode de l'histoire ancienne pouvait illustrer : « Un des sacrifices le plus antique, le plus fameux, le mieux constaté, et le plus héroïque que les hommes aient fait à la liberté, est pour nous un fruit de la saison » (*Thermopyles* 5). L'insistance de la pièce sur des détails de discipline militaire loin d'être rébarbative, devait être attrayante pour les citoyens lecteurs, dorénavant tous miliciens de la garde nationale : « Ils sont aujourd'hui tous militaires, on leur parle métier. » (*Thermopyles* 7) Selon l'auteur, la leçon morale et politique à tirer de la pièce était une application de l'héroïsme des Spartiates à la France contemporaine : « Que ferait

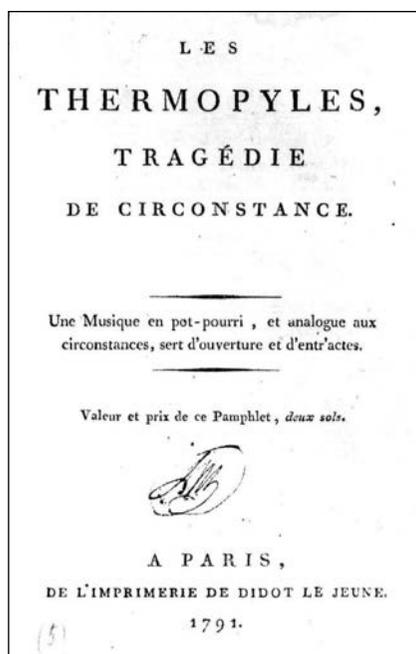


FIGURE 1. *Les Thermopyles, tragédie de circonstance*. Paris : Imprimerie de Didot le jeune, 1791.

la France animée du même esprit que les Spartiates, si elle était jamais attaquée ? C'est à cette comparaison [...] qu'il appartient de vous faire adopter les Thermopyles comme une tragédie de circonstance. » (*Thermopyles* 20) Si la France était attaquée, ce seraient les lecteurs de la pièce qui devraient la défendre : ils en deviendraient donc les acteurs. La pièce était donc « sous tous les rapports, une pièce nationale. » (*Thermopyles* 20)

Le traitement du sujet par d'Estaing ne comportait pas d'allusion à Saint-Domingue ou à la situation coloniale de la France, à une exception près. Après avoir remporté une première bataille sur les Perses, Léonidas, roi des Spartiates, riche des trésors pris au général perse Hydarnès, décrète l'abolition de l'esclavage à Sparte :

C'est en les imitant, amis, qu'on plaît aux dieux ;
Comme eux, dans ce grand jour, nous pouvons donner l'être.
Que l'hilote étonné respire, et soit sans maître.
Le plus auguste emploi qu'obtint la royauté,
C'est de dire au sujet, Reçois la liberté. (*Thermopyles*, acte 3, scène 5)



FIGURE 2. *Le destin molestant les Anglais* (1780). À droite, allégorie des États-Unis, tenant un bâton recouvert d'un bonnet phrygien, et assise sur des marchandises coloniales destinées à des marchés auparavant interdits (France, Allemagne, Russie). À gauche, le comte d'Estaing tenant en laisse de la main droite trois animaux féroces représentant les trois peuples de la Grande-Bretagne, et tenant de la main gauche une palme. L'ange de la Renommée déploie un drapeau sur lequel on lit : « Vive Destaing ».

Léonidas n'oublie cependant pas les anciens maîtres, qui seront indemnisés grâce aux trésors d'Hydarnès. Le roi respecte scrupuleusement le droit de propriété :

Des trésors d'Hydarnès faisons ce digne usage ;
 Enlevés dans son camp, dus à votre courage,
 J'ordonne que ma part augmente nos amis ;
 Que l'hilote affranchi dans nos rangs soit admis,
 Et puisqu'on met à prix la liberté de l'homme,
 Des fers que nous brisons j'acquitterai la somme :
 Il faut, pour la fixer, la plus juste équité ;
 Car le premier des droits est la propriété. (*Thermopyles*, acte 3, scène 5)

Ce passage est remarquable au sens où il semble faire allusion à l'esclavage dans les colonies françaises et envisager l'indemnisation des propriétaires en

cas d'émancipation générale. La pièce fut écrite avant l'insurrection des esclaves de 1791, à une époque où l'abolitionnisme était une position très minoritaire. D'Estaing, contrairement à Lafayette, ne faisait au reste pas partie de la Société des amis des Noirs². Il était membre du club de Valois, composé de partisans modérés de la Révolution³ (certains membres du club de Valois, dont l'abbé Sieyès, Condorcet et Lafayette étaient aussi membres de la Société des amis des Noirs). De fait, dans l'histoire telle que la raconte d'Estaing, l'émancipation des hilotes tourne court, car avant d'apprendre le geste généreux du roi Léonidas, l'esclave Epialtès trahit les Spartiates et permet la victoire des Perses. Un lieutenant de Léonidas raconte ainsi le dénouement au roi :

Proclamant votre ouvrage,
Un héraut répétait : « Il n'est plus d'esclavage,
L'hilote est citoyen. Léonidas vainqueur
A le droit d'affranchir ; il en fait son bonheur. (*Thermopyles*, acte 4, scène 5)

Quand Epialtès apprend l'affranchissement des esclaves, il est trop tard. Il a déjà trahi, et il se suicide de désespoir. Ses derniers mots sont un avertissement aux maîtres :

« Maîtres cruels, dit-il, vous n'oublierez jamais
Qu'il fallait mieux traiter l'hilote Epialtès.
Voyez, et frémissiez. (*Thermopyles*, acte 4, scène 5)

Outre ces passages susceptibles d'une interprétation allégorique, il y avait dans la postface un témoignage personnel de l'auteur sur son expérience de gouverneur de Saint-Domingue. Sous le titre *Critiques et variantes*, d'Estaing commentait son propre texte pour tirer des leçons morales et politiques de la pièce, et il donnait, sur un ton d'indifférence affectée, la clé de l'ouvrage : « On aurait ensuite pu raconter, dans une note médiocrement intéressante, la généalogie entière de cette pièce, et ce qui l'a fait écrire. » (*Thermopyles* 125) Selon le récit de d'Estaing, la pièce était inspirée par son premier contact avec l'assemblée des colons lorsqu'il prit ses fonctions de gouverneur en 1764 :

Il y a vingt-sept ans que le Gouvernement commit des erreurs sur un pays dont il avait de fausses idées, et il eut le mérite de vouloir les corriger presque sur-le-champ. Une assemblée, appelée nationale, parce que les négociants y furent consultés et votants, et qui était coloniale, car le commerce d'Europe, qui fit les colonies, se soutient par elles, et est aussi elles, fut le moyen préféré. (*Thermopyles* 125)

D'Estaing avait donc été envoyé pour réparer les erreurs du gouvernement. Quelles étaient ces erreurs ? Il s'agissait de réformes « libérales » décrétées

par le ministère de la Marine qui soumettaient la colonie à une administration plus civile et moins militaire. L'inspirateur de ces réformes était un créole blanc de Saint-Domingue nommé Émilien Petit, qui avait publié en 1750 un ouvrage intitulé *Le patriotisme américain*⁴. Les idées de Petit trouvèrent un tel écho qu'il fut recruté par le ministère en 1759. Petit s'inscrivait en faux contre l'idée reçue selon laquelle les colons n'étaient pas patriotes. Entreprise d'autant plus difficile que cette idée était fermement plantée dans l'esprit du ministre et de ses adjoints, qui pensaient que les colons n'avaient aucune loyauté vis-à-vis de la France et étaient prêts à livrer Saint-Domingue aux Anglais si ceux-ci offraient des conditions favorables à leurs intérêts : « Je sais cependant que l'on n'entretient la cour que de l'idée contraire, et que l'on ne lui parle des habitants du pays, que comme des sujets toujours mécontents, et disposés à changer de maître, ou à n'en vouloir plus ; de sorte que la force seule est capable de leur en imposer. » Selon Petit, ces idées fausses étaient véhiculées par les administrateurs coloniaux afin de perpétuer leur usage arbitraire du pouvoir dans la colonie : « Il n'est pas surprenant que de pareils discours fassent impression, répétés qu'ils sont par tous ceux qui ont, du plus au moins, le dépôt de l'autorité, que l'on ne sait pas qu'ils voudraient rendre plus arbitraire encore quoi qu'elle tienne beaucoup de la tyrannie. » (Petit 5) C'est principalement au niveau local que cette tyrannie se faisait sentir, chaque paroisse étant gouvernée par un commandant de milices qui exerçait un pouvoir quasi absolu. Petit recommandait au contraire de laisser les colons tranquilles et de les gouverner comme les autres sujets du roi de France. Une administration plus douce garantirait la prospérité de la colonie et la loyauté des colons :

Satisfaite de vivre sous le gouvernement d'un roi tel que celui de la France, la colonie ne demande qu'à s'établir, et à être maintenue sous la même protection, et dans la même tranquillité que ses autres sujets ; de sorte que comptant de leur part sur une affection et une soumission qui ne démentiront point, on assure à ses habitants les moyens de faire fructifier leurs travaux, en les laissant jouir en paix de leurs fruits, et de l'aisance qu'ils se procurent aux dépens de leur santé et aux risques continuels de leur vie. (Petit 6)

Les recommandations de Petit avaient aussi un volet racial. Soucieux d'encourager l'immigration blanche (en particulier féminine), et constatant l'importance économique croissante des gens de couleur libres, Petit proposait de renforcer les discriminations légales à l'encontre des gens de couleur et de limiter sévèrement les affranchissements. Comme le remarque John Garrigus, le racisme de Petit était plus politique et économique que biologique⁵. Il s'agissait de créer les conditions économiques d'une immigration des classes

laborieuses en provenance de France en réduisant ce qui était perçu comme la concurrence des gens de couleur.

Lorsque d'Estaing arriva à Saint-Domingue en 1764, sa mission était de défaire ce que le ministère venait de faire. Conformément aux recommandations de Petit, on avait dissous les milices et les paroisses étaient désormais dirigées par des *syndics* élus par la population blanche. La dissolution des milices fut rapidement perçue comme une erreur, ainsi que le rapporte l'abbé Raynal dans le compte-rendu qu'il donne de cette affaire :

Les milices, disaient-ils, sont nécessaires pour maintenir la police intérieure des îles, pour prévenir la révolte des esclaves, pour empêcher l'attroupement des voleurs, pour protéger le cabotage, pour garantir les côtes contre les corsaires [...]. Ces réflexions qui, toutes frappantes, toutes naturelles qu'elles sont, avaient pourtant échappé à la cour de Versailles, ne tardèrent pas à changer ses dispositions⁶.

Sans milices pour maintenir l'ordre, le pays menaçait de sombrer dans l'anarchie. D'Estaing réunit donc une « assemblée nationale » appelée telle « parce que les négociants y furent consultés et votants » (de fait les *syndics* récemment élus en faisaient aussi tous partie), mais qui était aussi « coloniale » puisque la raison d'être de la colonie était le commerce avec la métropole dans des conditions de monopole. Cette « assemblée nationale » précéda donc de vingt-cinq ans celle qui s'était proclamée telle à Versailles en 1789.

On sait d'après le journal que d'Estaing tenait pendant son séjour que cette réunion avec les représentants des colons fut houleuse et qu'il eut du mal à obtenir ce qu'il voulait, d'autant qu'il s'était donné pour règle de ne rien imposer. Les flatteries et le champagne eurent raison de la mauvaise volonté des colons :

L'amour-propre fait en Amérique plus qu'on ne peut croire [...]. Mes attentions, mes louanges et le vin de Champagne que je fais boire à ses membres, la considération que je parais avoir pour les derniers *syndics*, la patience avec laquelle je les écoute ont déjà rendu l'après-dinée moins orageuse que le matin⁷.

L'assemblée approuva le rétablissement des milices ainsi qu'un impôt de quatre millions de livres pour entretenir les troupes régulières affectées à la défense de l'île. Le gouvernement des paroisses devait dès lors être partagé entre un *syndic* civil et un commandant militaire.

Ces considérations intimes sur la vanité et l'égoïsme des colons n'apparaissent aucunement dans le compte-rendu que d'Estaing faisait en 1791. Au contraire les colons étaient présentés comme de bons Français, dont la ferveur

patriotique s'était exprimée lors de la représentation du *Siège de Calais*, pièce qui fut jouée pendant l'assemblée :

Les colons donnèrent (car on n'exigea rien) les plus grandes marques du patriotisme. Le procès-verbal, imprimé en date du 11 juin 1764, les prouve. *Le siège de Calais* fut joué au Cap-Français pendant l'assemblée. Cette pièce, qui en est une, ce que n'est peut-être pas le présent drame, fut applaudie, dans certains endroits, avec des transports qui devinrent le présage de ce qu'on allait faire. Ils servirent à encourager l'administrateur. Ils lui prouvèrent, de plus en plus, combien les habitants de Saint-Domingue étaient de bons Français. (*Thermopyles* 125)

Le siège de Calais, de Pierre Laurent de Belloy, racontait la résistance et le sacrifice des bourgeois de Calais face à l'occupation anglaise pendant la guerre de Cent Ans. Écrite peu après la fin de la guerre de Sept Ans, la pièce suscita un enthousiasme extraordinaire dans toute la France, du public populaire parisien et provincial jusqu'à celui de la cour. L'édition critique récente du *Siège de Calais* par Logan J. Connors montre l'importance du phénomène que constitua la réception de cette pièce⁸. On associe habituellement le patriotisme et le nationalisme modernes avec la Révolution française, mais ces sentiments étaient déjà largement développés vers le milieu du dix-huitième siècle, avec tout le vocabulaire qui leur était associé (*nation, patrie, citoyen*) et qui était emprunté au républicanisme classique⁹. En ce sens d'Estaing ne pêchait pas par anachronisme en 1791 lorsqu'il présentait le patriotisme des colons comme une question centrale en 1764. Le ministère était soucieux d'encourager chez les colons le même patriotisme que celui qui s'était exprimé en France métropolitaine lors des représentations du *Siège de Calais*. Soucieux de pédagogie patriotique, d'Estaing fit donc représenter la pièce au Cap-Français. La représentation reçut le même accueil enthousiaste qu'en France, preuve, selon le gouverneur, du patriotisme des colons. Suite à la représentation, d'Estaing fit imprimer la pièce pour lui donner une plus grande diffusion (Fig. 3) :

Et cela valut au *Siège de Calais* l'honneur d'être la première tragédie qui ait été imprimée et distribuée dans notre Amérique, pays dans lequel la raison perd de sa force, dès qu'on y révolte l'esprit, contrée où l'on persuade, où le cœur entraîne, où il domine l'intérêt, mais où l'on ne commande pas, et dans laquelle on obtient d'autant plus que l'on ordonne moins, climat qui ne souffre que des plantes indigènes. (*Thermopyles* 125)

Dans son histoire de la littérature haïtienne, Léon-François Hoffmann rappelle que la vie théâtrale était extrêmement développée à Saint-Domingue, et ne se limitait d'ailleurs pas à Port-au-Prince et au Cap. Des témoignages de l'époque suggèrent que des pièces de théâtre furent même composées localement « mais les textes en ont disparu, n'ayant probablement jamais été im-

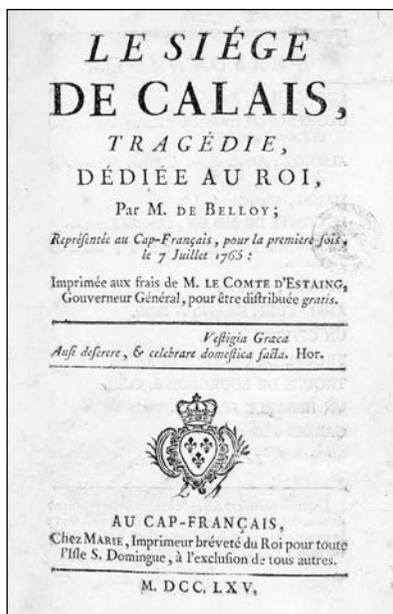


FIGURE 3. *Le Siège de Calais*, édition du Cap-Français, chez Marie, imprimeur breveté du Roi pour toute l'île de Saint-Domingue, à l'exclusion de tous autres (1765).

primés¹⁰. » La publication du *Siège de Calais* est un exemple de texte imprimé, et ce fut même, si l'on en croit d'Estaing, la première tragédie imprimée à Saint-Domingue : une date importante, donc, dans l'histoire de la littérature haïtienne. La chronologie est du reste un peu floue. Selon d'Estaing, la représentation eut lieu pendant « l'assemblée nationale » des représentants des colons, c'est-à-dire en juin 1764. On sait par ailleurs que la première représentation de la pièce en France eut lieu à la Comédie française en février 1765, et que le texte fut publié à Paris le mois suivant¹¹. L'édition du Cap-Français, datée elle aussi de 1765, indique que la pièce fut représentée au Cap pour la première fois le 7 juillet 1765, et « imprimée aux frais de M. le comte d'Estaing, Gouverneur Général, pour être distribuée *gratis*¹². » Y eut-il une avant-première au Cap en 1764 ? L'hypothèse semble peu probable, même si on ne peut l'exclure absolument. D'Estaing semble avoir fusionné deux événements distincts à des fins d'édification patriotique. Il reste que l'édition de Saint-Domingue suivit celle de Paris de quelques mois seulement.

D'Estaing concluait son récit de « l'assemblée nationale » de 1764 en soulignant qu'il ne cherchait pas dans le passé des exemples pour le présent, car « le

nouveau régime est au-dessus des exemples. » Il ne s'agissait que de dire la vérité et d'exprimer sa reconnaissance : « Ce n'est que payer la dette de l'honnêteté. C'est parler en homme qui se montra et qui est l'ami des noirs et des colons. » Pourquoi « ami des noirs » et pourquoi mentionner les noirs avant les colons, à rebours des préséances raciales de l'époque ? Parce qu'en 1791 comme en 1764, l'auteur avait toujours eu d'abord à cœur les intérêts la population noire de Saint-Domingue : « celui qui écrit place les noirs les premiers, parce qu'il plaide encore plus leur cause que celle des colons, et parce qu'il a été l'obligé des esclaves avant que d'être celui des maîtres. » (*Thermopyles* 127)

À certains égards, ces lignes écrites en 1791 sont une tentative de réécrire l'histoire et de projeter sur le passé un patriotisme et un abolitionnisme qui n'existaient pas encore. Cependant, la distance entre l'auteur dramatique de 1791 et le gouverneur de 1764 n'est pas aussi grande qu'il pourrait sembler au premier abord. La correspondance (officielle, mais confidentielle) entre d'Estaing et le ministre de la Marine dans les années 1764-65 nous donne une idée de ce qu'étaient ses sentiments personnels, ou ce que Blaise Pascal appelait la « pensée de derrière¹³ », sur le « patriotisme américain », les colons, les gens de couleur libres, et les esclaves.

En 1765, d'Estaing envoya deux rapports au ministère mêlant des considérations philosophico-politiques à des détails administratifs. Ces documents réfutaient point par point et sans jamais le citer les idées d'Émilien Petit sur le « patriotisme américain ». Le premier mémoire intitulé « Principes généraux et motifs de l'ordonnance¹⁴ » traitait de questions politiques au niveau le plus fondamental. Il commençait par poser que si un pays est peuplé d'esclaves et de maîtres, « l'activité de son gouvernement en devient plus nécessaire parce que des maîtres qui commandent toujours despotiquement obéissent ordinairement mal, et parce qu'il peut arriver que les esclaves sortent de leur abrutissement et se révoltent. » (ANOM, C9B 17) Double défi pour le gouvernement, donc : il est dans la nature même de l'esclavage de produire un esprit d'insoumission tant chez les esclaves que chez les maîtres. D'Estaing faisait une distinction entre « le pouvoir réel », fondé en nature, et « l'autorité actuelle », c'est-à-dire le pouvoir politique effectivement exercé. Vu leur supériorité numérique, les esclaves ont le pouvoir réel : « Le pouvoir réel est mis par la nature entre les mains du plus grand nombre, c'est donc les esclaves qui l'ont. L'autorité actuelle s'est acquise par le raisonnement, par l'industrie, et surtout par l'habitude. Ce sont les maîtres qui l'exercent. » (ANOM, C9B 17) Si les esclaves se révoltaient en masse, il serait impossible aux maîtres de résister. Les esclaves ne se révoltent pas parce qu'on leur a inculqué l'habitude d'obéir. En ce sens, l'autorité des maîtres est fondée sur

une « illusion », mais « cette illusion est une barrière suffisante. » La barrière de l'illusion est la seule, et les maîtres auraient tort de compter sur l'usage de la force pour maintenir leur autorité. Encore une fois, le rapport de forces est en faveur des esclaves. Si les maîtres « prétendent appeler la force à leur secours, ils n'en auront jamais assez et ils s'égareront. » Pour d'Estaing, un exemple frappant de la puissance de l'illusion est le fait que la vue d'un enfant fils de leur maître inspire davantage de crainte aux esclaves que la vue d'un détachement de soldats : « Si un enfant fils du maître d'une habitation en impose davantage aux nègres de son père qu'un détachement de soldats il est donc par l'effet plus puissant qu'eux. Ces soldats deviendraient inutiles s'ils n'avaient pas servi à imprimer la première crainte, et s'ils n'étaient pas employés à la rappeler quelquefois par des exemples. » (ANOM, C9B 17) La crainte qu'inspire la vue du fils du maître est fondée en dernière analyse sur la crainte de l'usage de la force, mais le respect qu'inspire la force a été magiquement transféré à la personne du fils du maître, objectivement faible, mais qui semble posséder la puissance comme si elle faisait partie de sa nature. Les réflexions de d'Estaing sont très proches de celles de Pascal sur la « raison des effets », même si d'Estaing n'a pas pu lire ce passage précis qui n'existe que dans les éditions modernes des *Pensées* :

La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui ploient la machine vers le respect et la terreur fait que leur visage, quand il est quelquefois seul et sans ses accompagnements imprime dans leurs sujets le respect et la terreur parce qu'on ne sépare point dans la pensée leurs personnes d'avec leurs suites qu'on y voit d'ordinaire jointes. Et le monde qui ne sait pas que cet effet vient de cette coutume, croit qu'il vient d'une force naturelle. Et là viennent ces mots : le caractère de la divinité est empreint sur son visage, etc.¹⁵

Ou bien, si l'on préfère le langage de Bourdieu, lui-même inspiré de celui de Pascal :

L'effet de la domination symbolique (de sexe, d'ethnie, de culture, de langue, etc.) s'exerce non dans la logique pure des consciences connaissantes, mais dans l'obscurité des dispositions de l'habitus [...] qui fondent, en deçà des décisions de la conscience et des contrôles de la volonté, une relation de connaissance et de reconnaissance pratiques profondément obscure à elle-même¹⁶.

D'Estaing insistait en conclusion sur les rapports paradoxaux entre la “force” et la “crainte” dans le maintien du pouvoir blanc dans la colonie :

Il en résulte de l'article précédent qu'une véritable sécurité ne peut être le partage des colons, mais qu'une crainte exagérée est un fantôme de raisonnement dont on fortifie ses opinions. Il en résulte encore que les colons, ces tyrans de leurs esclaves, n'ont besoin de la force que pour aider à la crainte. (ANOM C9B 17)

La force de l'imagination, source de la crainte, était plus forte que la force tout court. En ce sens, le rétablissement des milices ne changerait pas le rapport de forces entre maîtres et esclaves, toujours naturellement favorable aux esclaves, mais il entretiendrait l'illusion de la puissance des maîtres.

Selon d'Estaing, suite au rétablissement des milices, il y aurait partage du pouvoir au niveau local entre une autorité civile et une autorité militaire. Reprenant une image augustinienne sur l'effet bénéfique du mélange des poisons¹⁷, le gouverneur soulignait que « la mixion des poisons les transforme en remèdes salutaires, c'est l'effet des différents genres d'autorité ». Dans son enfance, la colonie avait eu besoin d'un gouvernement entièrement militaire. À présent adolescente, elle pouvait bénéficier d'un système d'équilibre des pouvoirs (à la Montesquieu), mais au niveau local seulement : « Le choc des pouvoirs qui retarde l'accroissement d'une colonie ne commence à lui être utile que lorsqu'elle entre dans l'adolescence, et cette balance d'autorité doit même alors ne lui être accordée que dans les détails. » (ANOM C9B 17)

En tout état de cause, le rétablissement des milices, quoique nécessaire, n'aurait que des effets limités. Il ne fallait pas compter sur les milices pour repousser une invasion anglaise, car elles se disperseraient dès le premier contact avec une armée régulière : « Se flatter que [les colons] quitteront leurs habitations, leurs magasins, leurs boutiques, pour se battre contre des gens qui après leur victoire achèteront les marchandises plus cher qu'on ne les vend actuellement, c'est espérer beaucoup. » (ANOM C9B 17) Les raisons de la faiblesse militaire des milices étaient à la fois militaires et politiques. La formation militaire des milices était quasi inexistante, mais surtout les intérêts économiques de leurs membres ne les disposaient pas à résister à l'envahisseur. On ne pouvait guère compter sur les milices que pour défendre les côtes des attaques de corsaires : « Dépouillons ce que je viens de dire de toute espèce d'illusions, réduisons-le à sa simple valeur : le patriotisme, il faut trancher le mot, n'existera à Saint-Domingue que contre les corsaires. » (ANOM C9B 17) Le « patriotisme américain » était donc en ce sens fort limité.

Dans le second mémoire, intitulé « Objets principaux que j'ai eus en vue dans la rédaction de l'ordonnance des milices de Saint-Domingue » (ANOM C9B 17), d'Estaing traitait plus en détail des questions militaires et du rapport entre les distinctions raciales et la défense de la colonie. Il mentionnait la question controversée du nom à donner aux milices. Toujours dans un souci de pédagogie patriotique, il souhaitait les appeler *troupes nationales*, mais cette désignation déplaisait aux colons, qui craignaient d'être alors traités comme des soldats d'une armée régulière. Dans cette hypothèse, en cas de conquête de l'île par les Anglais, ils seraient faits prisonniers et dépouillés de

leurs propriétés. Cette crainte était « chimérique », mais le gouverneur dut faire le sacrifice de ce langage patriotique auquel il tenait beaucoup, et les troupes furent appelées *milices de Saint-Domingue* (notons qu'elles furent rebaptisées *garde nationale* en 1789).

Selon d'Estaing il restait un faible espoir de renforcer la loyauté des officiers des milices vis-à-vis de la France par l'usage de distinctions et autres marques de reconnaissance symbolique :

Les honneurs, les prérogatives, et les distinctions, même puérides, dont on rira d'abord, et qui flatteront ensuite, dédommageront en partie les militaires de la diminution de leur autorité. Ces moyens insensibles ramèneront peut-être un jour vers l'amour de la vraie gloire des gens qui ne s'occupent plus que des calculs du commerce et des épices de la chicane et qui ne connaissent plus d'autres armes que la plume. La vanité peut dans un long avenir opérer un miracle sur les têtes américaines. (ANOM C9B 17)

La même logique s'appliquait aux gens de couleur libres qui étaient dorénavant tenus d'effectuer un service militaire de trois ans. Cette obligation était très impopulaire chez ceux à qui elle s'imposait, car il s'agissait d'un service forcé s'apparentant à la servitude, alors qu'auparavant il distinguait les libres de couleur qui s'y portaient volontaires. D'Estaing proposait de motiver les gens de couleur astreints au service militaire par des médailles qui leur étaient spécialement destinées : la « médaille du prix de la valeur » et la « médaille du prix de la vertu » avec un ruban noir pour les « nègres » et un ruban rouge et noir pour les « mulâtres et les griffes » (Fig. 4). Motiver les gens de couleur était d'une importance fondamentale selon d'Estaing, car c'était sur eux en dernier ressort que reposerait la défense de la colonie en cas d'invasion anglaise : « ce serait les mulâtres, et les nègres même esclaves qui contenus et soutenus par un corps de troupes réglées formeraient la véritable défense, et la seule sur laquelle je compterais. » (ANOM C9B 17) Dans ces conditions, le service militaire des gens de couleur « produira insensiblement des défenseurs plus réels que les habitants européens et une ressource pour la guerre. » (ANOM C9B 17) On remarquera à cet égard que les conjectures de d'Estaing furent vérifiées pendant la Révolution haïtienne. En 1794, l'armée de Toussaint Louverture, qui eut des succès militaires importants contre les Anglais et les Espagnols, était composée d'anciens esclaves ainsi que de soldats et d'officiers des régiments de Rohan-Soubise, de Dillon, d'Auvergne, de Béarn, de Royal-Comtois, et de la Reine¹⁸.

La disposition la plus controversée dans l'ordonnance de d'Estaing (et qui ne fut pas appliquée, étant donnée l'hostilité des colons) consistait à « borner ce qu'on appelle les sang-mêlés à la classe des métis », c'est-à-dire accorder

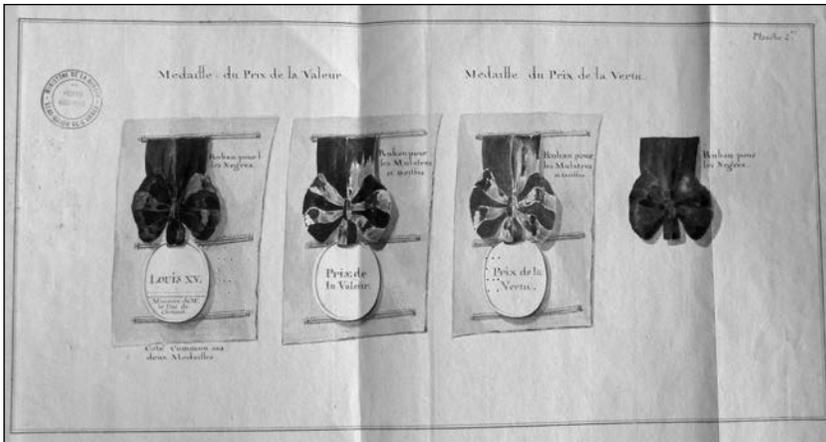


FIGURE 4. Projet de *Médaille du Prix de la Valeur*, et *Médaille du Prix de la Vertu*. Au revers : *Louis XV. Ministère de Mr. Le Duc de Choiseul*. Ruban noir pour les « Nègres », à rayures noires et rouges ou noires et grises pour les « Mulâtres et Griffes » (1765). ANOM C9B 17.

tous les privilèges de la citoyenneté aux libres de couleur qui n'avaient qu'une huitième de sang africain :

La plus grande révolution politique qu'entraînera l'ordonnance sera occasionnée par l'ordre de regarder comme blancs ceux qui le sont réellement. Cet article augmente le nombre des citoyens, assure le gouvernement de leur reconnaissance. (ANOM C9B 17)

D'Estaing distinguait donc entre une blancheur « réelle » et une blancheur « légale » et ordonnait de conformer la loi à la « réalité ». Son souci principal, qu'il qualifiait de « révolution politique », était de faire accéder une partie des libres de couleur à la citoyenneté, car d'une manière générale, s'il existait un « patriotisme américain » il était surtout le fait des gens de couleur libres : « l'activité, l'adresse et le courage caractérisent les mulâtres. Saint-Domingue semble être leur patrie. » (*Mémoires*) La logique de l'ordonnance de d'Estaing, si elle ne faisait pas précisément de lui un « ami des noirs », était cependant diamétralement opposée à celle des recommandations d'Émilien Petit dans le *Patriotisme américain*.

Comme le souligne Garrigus, les réformes avortées de d'Estaing « faisaient partie d'un mouvement de rationalisation de la politique sociale de la royauté qui finit par aboutir à un débat sérieux sur la réforme sociale à Saint-Domingue », et d'Estaing était un précurseur des « réformateurs qui voyaient

dans les gens de couleur aisés les citoyens et défenseurs “naturels” de Saint-Domingue. » (Garrigus 124) Plus généralement, la comparaison des écrits du gouverneur de 1765 et de ceux du dramaturge de 1791 indique que dans l’esprit de d’Estaing, la question du patriotisme et celle de l’esclavage étaient inextricablement liées.

Columbia University

Notes

1. Jean Joseph Robert Calmon-Maison, *L'Amiral d'Estaing, 1729–1794* (Paris : Calmann-Lévy, 1910).
2. Voir Claude Perroud, « La société française des amis des noirs », *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, 69 (1916) : 122–47.
3. Voir Augustin Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires, cercles, comités, sociétés, salons, réunions, cafés, restaurants et librairies* (Paris : Quantin, 1895), 31–66.
4. Émilien Petit, *Le patriotisme américain ou Mémoires sur l'établissement de la partie française de l'Isle de Saint-Domingue, sous le vent de l'Amérique* (Paris : 1750). Voir John D. Garrigus, *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue* (New York : Palgrave, 2006), 109–39.
5. Garrigus, *Before Haiti*, 113.
6. Guillaume Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (La Haye : Gosse, 1776), 5:234.
7. Journal de d’Estaing, cité par Calmon-Maison, *L'Amiral d'Estaing*, 133.
8. *Le siège de Calais*, Logan J. Connors, éd. (Londres : Modern Humanities Research Association, 2014).
9. Voir Peter R. Campbell, « The Language of Patriotism in France, 1750–1770 », *E-France*, 1 (2007) : 1–43, ainsi que David A. Bell, *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680–1800* (Cambridge : Harvard University Press, 2001) et « Le caractère national et l’imaginaire républicain au XVIII^e siècle », *Annales HSS*, 57:4 (2002) : 867–88.
10. Léon-François Hoffmann, *Littérature d'Haïti* (Paris : EDICEF/AUPELF, 1995), 126.
11. *Le siège de Calais, tragédie dédiée au Roi*, par M. de Belloy (Paris : Duchesne, 1765).
12. *Le siège de Calais, tragédie dédiée au Roi*, par M. de Belloy (Cap-Français : Marie, imprimeur breveté du Roi, 1765).
13. Blaise Pascal, *Pensées, Œuvres complètes*, Louis Lafuma, éd. (Paris: Seuil, 1963), frag. 90.
14. Archives nationales d’outre-mer (ANOM), C9B 17.
15. *Pensées*, frag. 25.
16. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes* (Paris : Seuil, 1997), 204.
17. *De Civitate Dei*, XI, 22.
18. Mémoires d’Isaac Louverture, Bibliothèque nationale de France, ms NAF 12409, fol. 65.